

# **Société suisse des géomètres : procès-verbal de la XVIIIe assemblée ordinaire des délégués : le 2 avril 1932 à Baden**

Autor(en): **Schmassmann, H.**

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und  
Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et  
améliorations foncières**

Band (Jahr): **30 (1932)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

der Geometer- und Kulturingenieurabteilung vor, mit einem Studium von 7 Semestern an der E. T. H. und 5 Semestern an der Universität in Lausanne.

8. Hilfskräftefrage. Die Hilfskräfte sollen dem Bundesgesetz über berufliche Ausbildung unterstellt werden und sind seinerzeit sowohl vom Schweiz. Geometerverein als auch vom V. S. V. T. bezügliche Gesuche eingereicht worden. Ein weiteres Gesuch vom Februar 1932 seitens des V. S. V. T. an den hohen Bundesrat wird dem Zentralvorstand zur Beantwortung überwiesen.

9. Verschiedenes und Umfrage. Carrupt referiert über eine Eingabe der Sektion Wallis betr. Reorganisation der Zeitschrift. Die Eingabe unterstützt den Antrag Bern von 1931 und wünscht, daß in unserer Zeitschrift die Praxis mehr zum Worte komme. Sollte diesem Antrage nicht beigestimmt werden, so mache die Sektion Wallis den Vorschlag, es sei künftig nur eine sechsmalige Ausgabe der Zeitschrift vorzusehen, mit einer entsprechenden Reduktion des Abonnements.

Die Diskussion wurde lebhaft benutzt und zeitigte verschiedene Vorschläge. Die Delegiertenversammlung gibt dem Zentralvorstand den Auftrag, die Angelegenheit an einer Vorversammlung in Freiburg, zu welcher die Präsidenten der Sektionen und Gruppen einzuladen sind, zur Sprache zu bringen und Bericht zu erstatten.

Schluß 17 Uhr 40.

Der Protokollführer: *H. Schmaßmann.*

## Société suisse des Géomètres.

### Procès-verbal

*de la XVIII<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des délégués,  
le 2 avril 1932, à l'„Hôtel de la gare“, à Baden.*

Conformément aux statuts, la séance est ouverte par le Président central, à 14 h 10.

Sont présents:

comme délégués du Comité central: S. Bertschmann, Kübler, Schmaßmann.

Sections: Bâle-Argovie-Soleure: C. Hablützel, E. Basler.  
Berne: E. Albrecht, H. Vogel, J. von Auw.  
Fribourg: L. Gendre.  
Grisons: M. P. Enderlin.  
Suisse orientale: J. Früh, G. Schweizer.  
Tessin: W. Maderni.  
Vaud: L. Nicod, E. Etter.  
Suisse centrale: A. Widmer.  
Valais: R. Carrupt.  
Zurich-Schaffhouse: E. Steinegger, W. Fisler, J. Meyer.  
Groupe des fonctionnaires: E. Moll.  
» » praticiens: E. Schärer, R. Werffeli.

La nouvelle section de Genève n'est pas représentée.

1<sup>o</sup> L'assemblée se constitue et charge le secrétaire central Schmassmann de tenir le procès-verbal; sont désignés comme scrutateurs von Auw et Schweizer et comme traducteurs Albrecht et Nicod.

2<sup>o</sup> Le procès-verbal de la XVII<sup>e</sup> assemblée des délégués à Fribourg est approuvé sans discussion.

3<sup>o</sup> Rapport et comptes annuels. Le journal du mois de mars contient à pages 67 à 69 le rapport annuel qui est approuvé à l'unanimité.

Le caissier Kübler commente les comptes qui sont présentés en allemand et intercalés entre les pages 68 et 69 du numéro de mars.

4° Comptes du Congrès international. Ces comptes bouclent par un boni de fr. 29.75 en faveur de la Société suisse des Géomètres. Le caissier Kübler espère que ce boni augmentera encore par la rentrée de quelques paiements arriérés et par la vente des rapports du congrès. Sur la proposition des vérificateurs Vogel et Gendre les comptes annuels, ainsi que ceux du congrès sont admis sans discussion. Une proposition de Schärer demandant que la Société remercie de façon spéciale les collègues Bertschmann, Allenspach et Kübler pour leur collaboration à la réussite du Congrès international de Zurich, est transmise au Comité.

5° Budget. Kübler donne quelques explications et fait remarquer que le projet présenté pour 1932 prévoit une cotisation annuelle de fr. 20.—. Ce budget est admis à l'unanimité.

6° Désignation du lieu et de la date de l'Assemblée générale de 1933. Au nom de la section valaisanne, Carrupt invite la Société à tenir dans son canton la prochaine Assemblée générale. Conformément à la tradition, cette assemblée durera deux jours et sera agrémenté de diverses manifestations. Pour faciliter les collègues désirant combiner pour cette assemblée un voyage au travers des hauts cols de nos Alpes, la date en sera probablement fixée au début de l'automne. Cette proposition, applaudie des délégués, est admise avec remerciements.

7° Revision du programme d'études pour géomètres. L'assemblée entend sur ce sujet un rapport du président central Bertschmann. Les travaux préliminaires des commissions sont terminés et le projet qui en est résulté a été présenté au Conseil de l'École polytechnique. Ce projet prévoit une réunion des écoles pour géomètres et ingénieurs ruraux avec études d'une durée de 7 semestres au Polytechnicum. Le projet de l'Université de Lausanne prévoit 5 semestres d'études.

8° Personnel auxiliaire. Le personnel auxiliaire doit être soumis à la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. et le Département fédéral de l'économie publique a reçu en son temps de la Société suisse des Géomètres, ainsi que de l'Association suisse des Techniciens-géomètres des demandes relatives à l'application de cette loi. Une nouvelle requête, adressée au Conseil fédéral en février 1932 par les techniciens-géomètres, a été transmise au Comité central, qui est chargé d'y répondre.

9° Divers et propositions individuelles. Le délégué du Valais, Carrupt, présente quelques considérations sur la rédaction du journal qui est l'organe de notre Société. Les critiques sont les mêmes que celles formulées l'année dernière par la section de Berne qui trouvait déjà que notre revue ne publiait pas assez d'articles d'ordre pratique. Pour le cas où la rédaction ne pourrait obtenir suffisamment d'articles de ce genre, la section du Valais proposerait de se contenter d'un journal ne paraissant que tous les deux mois, avec une réduction de l'abonnement soit cotisation. Une discussion très animée fait suite à l'exposé de Carrupt. De part et d'autre on se rend compte des difficultés de la rédaction et de la nécessité d'une réorganisation. On entend diverses suggestions, puis les délégués chargent le Comité central de bien vouloir, à l'occasion de l'Assemblée de Fribourg et dans une séance extraordinaire, reprendre cette question et la discuter avec les présidents de sections et de groupes spécialement convoqués à cet effet.

Séance levée à 17 h 40.

Le secrétaire: *H. Schmassmann.*